

Département
du Haut-Rhin

Ville de **HUNINGUE**

Arrondissement
de **MULHOUSE**

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers élus
29

Séance du 10 février 2022

Conseillers
en fonction
29

Sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire

Conseillers
présents
18

+ 10 procurations

Accusé de réception en préfecture
068-216801498-20220215-220210P8-DE
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022

POINT. 8 ACHAT DE 48 PLACES DE STATIONNEMENT DANS LE PARKING SILO RUE DU CAPITAINE FOY

Monsieur **Dominique BOHLY** expose :

En date du 20 décembre 2017 a été signé un protocole foncier entre la Société « *BELLECHASSE* », Voies Navigables de France et la Ville de HUNINGUE s'inscrivant dans le cadre du projet porté par « *CONSTRUCTA PROMOTION* » pour la réalisation d'opérations immobilières dans le périmètre de reconversion des berges du Rhin et du quartier fluvial.

Au nombre des constructions est prévue la réalisation d'un silo de parkings identifié sous « Ilot P » permettant de répondre aux besoins de stationnement des nouveaux projets.

Un certain nombre de places situées dans cet ilot seront vendues au détail, à des acquéreurs des immeubles BOGEN et LINK, d'autres seront vendues avec l'immeuble de Co-living (Ilot C). Par ailleurs, un niveau complet (R-1 indépendant) de places de stationnement, soit 48 places au total sont proposées à la Ville par le promoteur au prix de 13 750 € la place soit au total 660 000 €.

Ce prix est inférieur à l'estimation du Service des Domaines de l'État dans son avis OSE : 2021-68149-76048 du 9 décembre 2021 (744 000 €) et peut donc être accepté par la Ville.

La charge de cet investissement est notamment compensée par la vente du terrain d'assiette de l'ilot pour un prix de 400 000 € qui avait été adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 novembre 2017.

A noter qu'est également comprise dans la transaction la rétrocession à l'euro symbolique du WC public aménagé par le promoteur à l'angle du parking.

Le Conseil Municipal décide à 23 voix pour, 4 voix contre (Monsieur Mathieu FRIES, Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY, Madame Alexandrina TRENEVA) et une abstention (Madame Magdalena KAUFMANN-SPACHTHOLZ) :

- d'approuver l'acquisition, auprès de la société « *CONSTRUCTA* » du niveau R-1 de l'ilot P de l'opération « Les Jetées » formant le volume de l'assiette foncière de 48 emplacements de stationnement entièrement aménagés et équipés ;
- d'approuver la transaction pour le prix de vente de 13 750 € HT par place, soit au total 660 000 € HT, hors frais de notaire ;
- d'approuver l'acquisition auprès de la société « *CONSTRUCTA* » du WC public aménagé à l'angle du parking pour un montant de 1 euros symbolique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes y afférents.

| |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture 068-216801498-20220215-220210P8-DE Date de télétransmission : 15/02/2022 Date de réception préfecture : 15/02/2022 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par
– transmission en Sous-Préfecture le 15 février 2022
– publication le 15 février 2022

Pour extrait conforme,
HUNINGUE, le 15 février 2022

Le Maire

Jean-Marc DEICHTMANN